



Syndicat mixte de Besançon
et de sa Région pour le
traitement des déchets

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 03 avril 2018

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard ; VIGNOT Anne ;

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; FAIVRE Sarah ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; QUETE Gérard ;

C.C.V.M : MARCHAL François ; MORALES Roland ;

Etaient excusés :

C.A.G.B :

C.C.L.L :

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : DAUDEY Pierre

Procuration de vote :

Mandants : LEGAIN Olivier ; MAILLOT Elsa ; STADELMANN Jean-Claude ; STHAL Rémi ;

Mandataires : GALLIOU Françoise ; BIZE Thibaut ; FAIVRE Sarah ; VAN HELLE Gérard

Objet : Suivi environnemental- Programme 2018

SUIVI ENVIRONNEMENTAL- PROGRAMME 2018

Rapporteur : Monsieur Thomas JAVAUX, Vice-Président

L'unité de valorisation des déchets du SYBERT est une installation classée (ICPE) sous la rubrique 2771. A ce titre, un programme annuel de surveillance de son impact sur l'environnement a été mis en place depuis 2004. Son contenu est soumis chaque année à l'approbation des membres.

I. LES PRECONISATIONS DE LA SOCIETE AAIR LICHENS

Dans le cadre des rapports établis depuis 2004, AAIR LICHENS recommande au SYBERT les éléments suivants pour le programme de surveillance de l'impact sur l'environnement de l'usine d'incinération :

- Cinq points de prélèvement, situés dans le panache de l'usine d'incinération pour les mesures de dioxines/furanes et métaux lourds dans les lichens :
 - Saint-Ferjeux
 - Montrapon
 - Albert Thomas
 - Thomas Edison
 - Châteaufarine

- Deux points de prélèvement, hors panache de l'usine d'incinération mais à proximité d'une source autre de combustion et nécessaires à la comparaison des résultats.
 - chaufferie bois de la Bouloie
 - crématorium de Saint-Claude

II. MESURES DE DIOXINES DANS LE LAIT

Parallèlement, des mesures de dioxines et furanes dans le lait prélevé sur les 4 mêmes exploitations agricoles dans un rayon de 3 km autour de l'usine d'incinération depuis 1998 sont effectués chaque année pour évaluer l'impact sanitaire.

Depuis 2012, une double campagne (printemps et automne) est réalisée pour les prélèvements de lait.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide de retenir les préconisations d'AAIR LICHENS et d'effectuer le suivi sur ces sept points de prélèvement. Le coût estimé pour ce suivi est de 12 000 € HT et de poursuivre, les mesures de dioxines/furanes dans du lait prélevé, dont le coût estimé de la prestation est de 5 000 € HT.

Préfecture du Doubs

Pour extrait conforme,

Reçu le 11 AVR. 2018

La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Contrôle de légalité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

